

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006, à l'amendement 987/2008 (REACH) et aux normes de communication des dangers de 20125852 Baker Road
Minnetonka, MN 55345
États-UnisN° SDSR FU013B
DATE : 1/20**SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/identifiant du produit de l'entreprise****Générateurs condensés d'agent d'aérosol Stat-X[®] - Modèles 30 à 2500.****Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**

Fireaway Inc., 5852 Baker Road, Minnetonka, MN, 55345, États-Unis

Téléphone +1 (952) 935-9745, Fax +1 (952) 935-9757

Adresse e-mail de la personne compétente : info@statx.com

Pour renseignements uniquement, composez le
1-952-935-9745.**En cas d'urgence**, appelez **INFOTRAC**

ÉTATS-UNIS ET CANADA : +1-800-535-5053

INTERNATIONAL : +1-352-323-3500 (frais virés)

Coordonnées du représentant :**Blue Frog Scientific Limited**, Quantum House,

91 George Street, Edinburgh, EH2 3ES

+44 (0) 131 523 1412

SECTION 2 : Identification des dangers

Exposition possible à l'agent d'extinction par aérosol si le générateur est activé. Peut causer une légère irritation temporaire des muqueuses en cas d'inhalation. Répertoire par l'Agence américaine de protection de l'environnement dans le cadre de son programme de nouvelles politiques alternatives (SNAP) pour une utilisation comme agent d'extinction par protection d'ambiance dans les espaces normalement occupés.

2.1 Classification**Statut réglementaire de l'OSHA**

Les trois produits chimiques énumérés ci-dessous ne sont pas stockés sous forme de poudre brute mais mélangés de manière homogène et pressés dans une seule pastille solide formant un aérosol. L'exposition à la poussière brute de la pastille est très limitée et peut contenir l'un des 3 produits chimiques répertoriés dans la Section 3.

Nitrate de potassium : Oxydant solide

Dicyandiamide : Substance ou mélange non dangereux

Résine phénolique : Ce produit chimique est considéré dangereux en vertu de la norme 29 CFR 1910.1200 (Communication des dangers)

2.2 Éléments d'étiquetage**Mot indicateur****AVERTISSEMENT****Mentions de danger****Poussière de nitrate de potassium :**

Poussière de dicyandiamide : Substance ou mélange non dangereux

Poussière de résine phénolique :

Provoque une irritation cutanée (H315)

Provoque une irritation oculaire (H319)

Peut causer une irritation respiratoire (H335)

Conseils de prudence

Nitrate de potassium : Conserver/stocker à l'écart de vêtements/matières combustibles

Prévention

Laver le visage, les mains et les parties exposées de la peau soigneusement après manipulation. Porter des gants/vêtements de protection et une protection oculaire/du visage. Éviter de respirer la poussière/les gaz/les particules. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur.

Réponse

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

En CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup de savon et d'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS : Éliminer les vêtements et les gants contaminés après usage conformément aux lois applicables et aux bonnes pratiques d'hygiène. Les vêtements contaminés ne doivent pas quitter le lieu de travail, sauf s'ils ont été bien rincés avec de l'eau.

Élimination

Éliminer le contenu/conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Dangers non autrement classés

Non applicable.

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

Composants dangereux : Ne contient pas de matières dangereuses telles que définies par l'ordonnance sur les produits dangereux.

| Composants chimiques (Composants dangereux ≥1 %) | N° CAS | Poids % | COMMENTAIRES : |
|---|-----------|------------|---|
| Nitrate de potassium N° d'enregistrement ECHA 01-2119488224-35-0066 | 7757-79-1 | 75,0 | Les composants sont mélangés et pressés sous une forme moulée très stable. La composition moulée est contenue dans un boîtier en acier inoxydable à double paroi scellé - aucune exposition environnementale. Lors de l'activation du générateur, ces éléments chimiques ne sont pas libérés mais sont entièrement consommés par une réaction chimique interne. |
| DCDA | 461-58-5 | 16,5 | |
| Résine organique | 9003-35-4 | 8,5 | |
| Apparence et odeur | | | De couleur blanche à beige. Inodore. |
| Température d'auto-inflammation | | | 300 °C |
| Solubilité dans l'eau | | | Légèrement soluble |

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

| Voie de contact : | Procédure : |
|--|---------------------------------|
| Inhalation | Placer la victime à l'air frais |
| Contact oculaire | Rincer avec de l'eau |
| Contact cutané | Laver avec du savon et de l'eau |
| Ingestion | Voie d'exposition peu probable |
| Consulter un médecin pour un traitement, une observation et une assistance supplémentaires si nécessaire. | |

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, évacuer la zone et alerter les services d'urgence. L'inflammation du produit Stat-X produit un aérosol anti-incendie. De l'eau peut être utilisée comme agent d'extinction supplémentaire.

SECTION 6 : Mesures en cas de déversement accidentel

Si ces dispositifs sont déversés, ils peuvent être récupérés en toute sécurité à la main et doivent être inspectés pour détecter tout dommage avant le réemballage. Les articles suspects ou endommagés doivent être étiquetés et consignés en vue d'une destruction correcte.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Stocker dans des conditions tempérées. Éviter les chocs, les courants électriques, les décharges électrostatiques, la chaleur excessive et les longues périodes de stockage à des températures supérieures à 65 °C.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection personnelle

| | |
|-------------------------|---|
| Protection respiratoire | Aérer complètement la zone après la libération du produit. Ne pas pénétrer dans la zone tant que l'enceinte n'est pas complètement aérée. Utiliser un masque filtrant selon le besoin pendant le nettoyage. |
| Protection des mains | Porter des gants si les générateurs doivent être manipulés avant d'être refroidis. |
| Protection oculaire | Il est recommandé de porter des lunettes de sécurité. |
| Protection cutanée | Non applicable |

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

| | |
|-----------|--|
| Apparence | Cylindre en acier inoxydable de 270 mm de long |
|-----------|--|

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Ces dispositifs sont extrêmement stables inférieur à 125 °C. Ils sont emballés de manière à assurer une protection contre les chocs électriques. Comme pour tous les produits stockés, les emballages stockés doivent être protégés du feu et des températures élevées.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Les sous-produits de combustion toxiques sont extrêmement faibles. Les principaux sous-produits sont énumérés ci-dessous avec les valeurs MPT sur 15 minutes pour une concentration maximale de 100 g/m³ dans un volume hermétiquement clos.

| Gaz | Moyenne pondérée dans le temps sur 15 minutes en parties par million |
|-----------------|--|
| NO ₂ | 1,08 |
| NO | 0,97 |
| CO | 84,20 |

SECTION 12 : Informations écologiques



Ces appareils sont scellés et ne présentent pas de risques écologiques. L'aérosol produit lors de l'allumage présente un potentiel de réchauffement planétaire très faible et un potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone égal à 0.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Respecter toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

| | |
|--|---|
| Numéro de l'ONU et la désignation officielle de transport: 3268 ONU Dispositifs de sécurité de classe 9 DOT-SP 20600 | Modes de transport autorisés : Véhicule à moteur, rail, navire cargo, avion-cargo uniquement |
| Classification de l'ONU : Dispositifs de sécurité de classe 9 Administration de la sécurité des pipelines et des matières dangereuses (PHMSA) du Département américain du transport (US DOT) Permis spécial DOT-SP 20600 (quatrième révision), daté du 03 juillet 2019 ¹ | Restrictions d'expédition : Avion-cargo : Emballage unique max. - 100 kg |
| Administration de la sécurité des pipelines et des matières dangereuses (PHMSA) du Département américain du transport (US DOT) Permis spécial DOT-SP 20600 Modes de transport autorisés : véhicule à moteur, rail, navire cargo, avion-cargo uniquement. Une personne non détentrice de ce permis spécial mais recevant un dispositif d'extinction d'incendie couvert par ce permis spécial peut le proposer de nouveau au transport, à condition qu'aucune modification ni aucun changement ne soient apportés au dispositif d'extinction d'incendie et qu'il soit proposé au transport conformément à ce permis spécial et aux réglementations sur les matières dangereuses. | |

¹ <https://www.phmsa.dot.gov/approvals-and-permits/hazmat/file-serve/offer/SP20600.pdf/offerserver/SP20600>

| | |
|---|--|
| Numéro de l'ONU et la désignation officielle de transport: 3268 ONU Dispositifs de sécurité, à démarrage électrique | Modes de transport autorisés : Véhicule à moteur, rail, navire cargo, avion-cargo et passagers |
| Classification de l'ONU : Dispositifs de sécurité de classe 9, à démarrage électrique 3268. Bundesanstalt für Materialforschung und -prüfung (BAM) Notice D/BAM-1857/19 | ADR / RID/ IMDG – Code / Disposition Spéciale 280 IATA-DGR / Disposition spéciale A115 ICAO-TI |
| Notification BAM D/ BAM – 1857-19 les modes de transport autorisés: véhicule à moteur, rail, navire cargo et avion-cargo et de passagers. | |
| NOTE IMPORTANTE : Les expéditions à ou en provenance des États-Unis d'Amérique doivent respecter les exigences d'Avion-cargo CAO seulement comme décrites dans l'Administration de la sécurité des pipelines et des matières dangereuses (PHMSA) du Département américain du transport (US DOT) Permis spécial DOT-SP 20600. | |

SECTION 15 : Informations réglementaires

Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Règlements de l'UE

Résine phénolique :

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, tel que



modifié : Non répertorié.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II, tel que modifié : Non répertorié.

Règlement (CE) n° 850/2004 relatif aux organismes polluants persistants, Annexe I, tel que modifié : Non répertorié.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 1, tel que modifié : Non répertorié.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 2, tel que modifié : Non répertorié.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 3, tel que modifié : Non répertorié.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux, Annexe V, tel que modifié : Non répertorié.

Règlement (CE) n° 166/2006 Annexe II du registre des rejets et transferts de polluants, tel que modifié : Non répertorié.

Règlement (CE) n° 1907/2006, Article 59 (1) REACH, Liste des candidats telle qu'actuellement publiée par l'ECHA : Non répertorié.

Autorisations.

Règlement (CE) n° 143/2011 Annexe XIV relatif aux substances soumises à autorisation : Non répertorié.

Règlement (CE) n° 1907/2006 Annexe XIV REACH relatif aux substances soumises à autorisation, tel que modifié : FORMALDÉHYDE (N° CAS 50-00-0)

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 Annexe XVII REACH relatif aux substances soumises à des restrictions de commercialisation et d'utilisation, tel que modifié : FORMALDÉHYDE (N° CAS 50-00-0)

Directive 2004/37/CE sur la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes et mutagènes au travail, telle que modifiée : FORMALDÉHYDE (N° CAS 50-00-0)

Directive 92/85/CEE sur la sécurité et la santé des travailleuses enceintes ou venant d'accoucher ou qui allaitent, telle que modifiée : FORMALDÉHYDE (N° CAS 50-00-0)

Autres règlements de l'UE

Directive 2012/18/UE relatif aux risques d'accidents majeurs impliquant des substances dangereuses : FORMALDÉHYDE (N° CAS 50-00-0)

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés aux agents chimiques, telle que modifiée : FORMALDÉHYDE (N° CAS 50-00-0)

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail, telle que modifiée : FORMALDÉHYDE (N° CAS 50-00-0)

Autres règlements

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE et aux lois nationales respectives.

Réglementations nationales

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse selon la législation de l'Union européenne. Les jeunes de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à travailler avec ce produit conformément à la directive



européenne 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail. Suivre la réglementation nationale sur le travail avec des agents chimiques.

INFORMATIONS AMÉRICAINES

Nitrate de potassium :

Inventaire TSCA 8(b) : Nitrate de potassium

PROPOSITION 65 DE CALIFORNIE : Le nitrate de potassium (n° CAS 7757-79-1) n'est pas répertorié.

Loi sur l'eau saine : Aucun produit trouvé

Résine phénolique :

PROPOSITION 65 DE CALIFORNIE : Le formaldéhyde (n° CAS 50-00-0) est répertorié.

Loi sur l'eau saine : Substance dangereuse

SECTION 16 : Autres informations

Respecter les procédures d'installation et de maintenance du fabricant.

Avis de non-responsabilité : Les informations contenues dans ce document sont exactes à la connaissance de Fireaway Inc. et visent à décrire le produit pour les exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement uniquement. Elles ne sont pas conçues pour servir de garantie et ne doivent pas être interprétées comme telles. Consulter Fireaway pour de plus amples informations.